

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON**

Séance du 9 avril 2025

<p>Nombre de membres :</p> <p>Afférents au Conseil d'administration : 15</p> <p>En exercice : 15</p> <p>Date de convocation : 3 avril 2025</p> <p>Date d'affichage : 3 avril 2025</p> <table border="1"><tr><td>Présents : 10</td><td>Abstention : 0</td></tr><tr><td>Représentés : 3</td><td>Votes pour : 13</td></tr><tr><td>Votants : 13</td><td>Votes contre : 0</td></tr></table>	Présents : 10	Abstention : 0	Représentés : 3	Votes pour : 13	Votants : 13	Votes contre : 0	<p>L'an deux-mille-vingt-cinq et le neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry Dufour, Président.</p> <p>Présents : M. Thierry DUFOUR, Mme Nawel BENSETTI (pouvoir reçu de Mme Caroline Blanco Liquière) ; M. Alfred KROL ; M. Philippe CACERES (pouvoir reçu de Mme Brigitte Vergnes) ; M. Claude JOUANY ; Mme Nawal LAGHZAOU ; Mme Annie CA-VAILLÈS ; M. Serge COTTO (pouvoir reçu de M. Jean-Philippe Souquière) ; Mme Anne-Marie GUYADER ; Mme Yolande LAR-TIGUE</p> <p>Absents représentés : Mme Caroline BLANCO LIQUIERE (pouvoir donné à Mme Nawel Bensetti) ; Mme Brigitte VERGNES (pouvoir donné à Philippe Caceres) ; M. Jean-Philippe Souquière (pouvoir donné à M. Serge Cotto)</p> <p>Absentes excusées : Mme Pascale BERLY ; Mme Hélène AIL-LOS</p> <p>Secrétaire : Mme Nawel BENSETTI</p> <p>Représentation EHPAD : M. Jean-Marie RUFFEL, Directeur</p>
Présents : 10	Abstention : 0						
Représentés : 3	Votes pour : 13						
Votants : 13	Votes contre : 0						

DEL.EHPAD.n°2025-01 : approbation du compte de gestion

Monsieur le Président présente à l'assemblée le compte de gestion 2024 du budget annexe EHPAD :

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2121.31, L2122.21, et L.2343.1 et 2 ;

- Vu le Code des Communes et notamment les articles R 241.1 à 4, R 241.16 à 33 ;

- Vu la présentation du compte de gestion par Monsieur le Président,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2024 a été réalisée par le Trésorier d'Albi et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme à l'ERRD 2024 du budget annexe EHPAD.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures de l'ERRD 2024 et du Compte de Gestion du Trésorier.

Le Conseil d'Administration après avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2024, dont les écritures sont conformes à l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses pour le même exercice.

- de mentionner que la présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Pour extrait conforme,
Puygouzon, le 9 avril 2025

**Le Président du CCAS,
Monsieur Thierry Dufour**

